

PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE TERRITORIAL

DU CAMBRESIS



TRANSMIS

Le 22 AVR. 2024

à la Sous-Préfecture

Table des matières

B- LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS ERREUR !
SIGNET NON DÉFINI.

C- LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET D' ANIMATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL27

DES ENJEUX DU PCAET AU PROGRAMME D' ACTIONS 3

A- RAPPEL DE LA STRATEGIE RETENUE 3

B- LES ENJEUX DU PCAET AUXQUELS REpond LA STRATEGIE RETENUE.....4

LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 5

A- DEVELOPPER UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VERTUEUX 7

B- REDUIRE L' ARTIFICIALISATION DES SOLS 10

C- LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L' AIR 10

D- REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX PHENOMENES CLIMATIQUES
..... 11

E- DEVELOPPER UN NOUVEAU MODELE DE DEPLACEMENT MOINS DEPENDANT A LA
VOITURE INDIVIDUELLE..... 12

F- PERMETTRE L' EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES DE TRANSPORT POUR LES
MARCHANDISES, PLUS RESPECTUEUSES DE L' ENVIRONNEMENT 13

G- AMELIORER L' EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE ET LUTTER CONTRE LA
PRECARITE ENERGETIQUE..... 14

H- DEVELOPPER LES ENERGIRES RENEUVABLES SUR LE TERRITOIRE 16

I- VERS UN FONCTIONNEMENT MOINS EMETTEUR DE GES ET LA PROMOTION DES
NOUVELLES TECHNIQUES 19

J- VERS DES PRATIQUES ET DES USAGES MOINS EMETTEURS D' ENERIE 23

K- PERMETTRE LA CONDUITE DU CHANGEMENT SUR LE TERRITOIRE 24

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D' EVALUATION DU PLAN CLIMAT ET DU PROGRAMME D' ACTIONS 26

A- LES INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS 26

TRANSMIS

Le 22 AVR. 2024

à la Sous-Préfecture



Des enjeux du PCAET au programme d'actions

A- Rappel de la stratégie retenue

La stratégie retenue par le territoire s'est appuyée sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire.

L'objectif 2050 a donc été calé sur les potentiels maximums du territoire, que ce soit en termes d'énergie ou de GES. Ce scénario permet s d'atteindre localement le Facteur 4, il s'inscrit **dans la trajectoire nationale de la SNBC et dans la trajectoire du SRADDET des Hauts de France.**

Les objectifs globaux sont ambitieux sur le territoire. En effet, **cette stratégie permet d'atteindre en 2050 :**

100% DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE COUVERTES PAR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

BAISSE DE 62% DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE TOTALE

2200 GWH DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

BAISSE DE 73% DES ÉMISSIONS DE GES

DES ÉMISSIONS DIRECTES DE GES DE 2,1 TEQ CO₂ PAR HABITANT ;

UN STOCKAGE DU CARBONE ÉGAL À 40% DES ÉMISSIONS.



B- Les enjeux du PCAET auxquels répond la stratégie retenue

La stratégie à l'horizon 2030 est un point d'étape afin de répondre aux enjeux du territoire à la suite du diagnostic territorial qui a été réalisé. Pour rappel, plusieurs enjeux ont été mis en avant à l'issue de l'analyse de ce diagnostic répondant ainsi à la question « Qu'est-ce qui est en jeu sur le territoire ? ».

Ils sont présentés ci-dessous.



Les axes stratégiques du plan climat air énergie territorial

Afin de se mettre sur la trajectoire envisagée et de répondre aux enjeux du territoire, un programme d'actions a été rédigé pour les 6 prochaines années.

Ce plan d'actions est organisé autour de 11 axes stratégiques, 43 actions chapeau et 113 mesures.

Les 11 axes stratégiques ainsi que les 115 mesures associées s'inscrivent dans ce cadre et visent à engager le territoire sur la trajectoire fixée par la stratégie pour 2030.

Chaque mesure est contributive à la stratégie et est proposée par le PETR du Pays du Cambrésis, par les collectivités qui le composent et les acteurs territoriaux. L'objectif de cette démarche est la suivante :

- Assurer la cohérence du plan 2021-2027 par un cadre commun à respecter pour l'ensemble des parties prenantes ;
- Développer le processus intégrateur du PCAET avec l'ensemble des stratégies issues d'autres plans, programmes et documents d'urbanisme ;
- Permettre l'évolution du PCAET tout au long des 6 prochaines années par l'ajout ou le retrait d'éventuelles nouvelles actions contributives.
- Impliquer les collectivités rassemblées au sein du pôle et faire vivre ce PCAET par l'émergence de projets communs.

La suite du rapport présente en détail, pour chaque axe stratégique envisagée les actions chapeau et les mesures associées.

L'évaluation des impacts environnementaux de ce plan d'action figure dans l'évaluation environnementale stratégique.

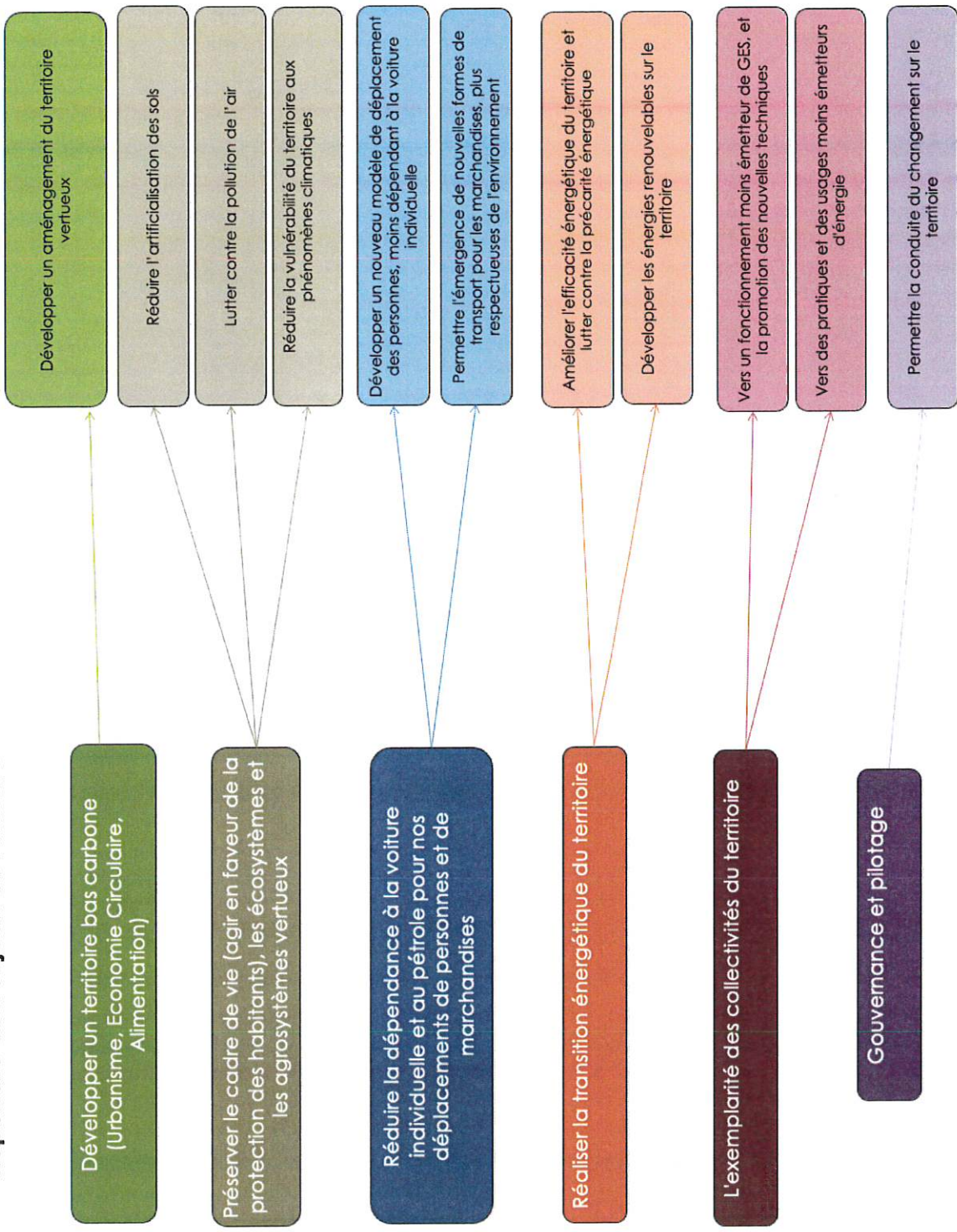
Les 11 axes stratégiques sont présentés ci-après.





Axes stratégiques du plan climat 2020-2026

Répondre aux enjeux du territoire



Vers les actions chapeau



A- Développer un aménagement du territoire vertueux

Cet axe comporte 6 actions chapeau et 22 mesures associées.

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	Favoriser les projets de renouvellement urbain	1	Mettre en place les Ateliers du foncier
		2	Développer la Politique de la ville et projets villes de demain sur 3 collectivités. Dans le cadre du projet de ruralité : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics
		3	Mettre en œuvre une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
		4	Limiter l'expansion urbaine et recoloniser les friches
		5	Formaliser le cadre de contractualisation avec l'EPF
		6	Suivre l'élaboration du SCOT et adapter le projet d'aménagement et de développement durable
		7	Intégrer le changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux		8	Déployer ou mettre en place un GIEE / groupe 30 000 sur le Cambrésis
		9	Aménagement de sites : le site du Bois des Sources, le site de Nierngies
	Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement	10	Développer les pratiques agroécologiques et y former les agriculteurs de demain
		11	Accompagner les projets agro-écologiques : les plantations sur parcelles agricoles
	Travailler sur le développement de (nouvelles) filières	12	Mobilisation des acteurs locaux autour des projets de filières bio
		13	Contribuer au développement de l'économie bio basée par la production durable de miscanthus utilisée en énergie (étude d'approvisionnement)
		14	Accompagner les entreprises textiles dans une démarche d'approvisionnement en circuits courts

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures	
Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	Développer le stockage de carbone dans les sols, préserver la ressource en eau	15	Réaliser une étude diagnostic de deux systèmes d'assainissement, revoir la métrologie mise en place sur le système d'assainissement de Marcoing	
		16	Mettre en place le plan d'actions relative à la protection du captage prioritaire de Proville (Operation de Reconquête de la Qualité de l'Eau)	
		17	Mettre en place le plan de gestion des cours d'eau intégrés à la compétence GEMAPI	
		18	Programme interreg France-Wallonie-Vlaanderen New-C-Land	
	Développer les circuits courts alimentaires		19	Etudier l'opportunité / Définir un projet alimentaire territorial partagé et concerté
			20	Accompagner la structuration de filières locales et de circuits courts
			21	Créer une épicerie solidaire
			22	Dans le cadre du projet de ruralité, faciliter l'implantation de petits marchés locaux, commerces ambulants, self

B- Réduire l'artificialisation des sols

Cet axe stratégique comporte 1 action chapeau et 1 mesure associée

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Réduire l'artificialisation des sols	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels dans les documents d'urbanisme	23	Adhésion de la communauté à l'EPF afin de faciliter la réhabilitation des espaces laissés par les friches industrielles

C- Lutter contre la pollution de l'air

Cet axe stratégique comporte 1 action chapeau et 2 mesures associées

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Lutter contre la pollution de l'air	Réduire l'impact du secteur industriel sur la qualité de l'air	24	Remplacement du four du crématorium par un modèle bien plus vertueux
		25	Accompagnement des collectivités, des établissements sur la thématique de la qualité de l'air intérieur

D- Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques

Cet axe stratégique comporte 5 actions chapeau et 7 mesures

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures	
Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques	Lutter contre l'érosion des sols, réduire les risques de coulées de boues, de ruissellements et d'inondation	26	Lutter contre l'érosion des sols, réduire les risques de coulées de boues, de ruissellements et d'inondation	
	Travailler sur les îlots de chaleur	27	Accompagner les collectivités sur la thématique des îlots de chaleur, réaliser des diagnostics / cadastres des zones chaudes et froides	
	TVB : Maintenir et renforcer le réseau des corridors écologiques de la TVB	28	Accompagner les projets de plantations, de revégétalisation des centres bourgs	
	Augmenter la part de surface naturelle sur le territoire		29	Renaturer les espaces communautaires
			30	Développer les projets "Nature en chemin"
			31	Adhérer à l'action replanter des haies proposée par le Pays de Cis en direction du monde agricole

E- Développer un nouveau modèle de déplacement moins dépendant à la voiture individuelle

Cet axe stratégique comporte 4 actions chapeau et 13 mesures associées.

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures	
Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle	Encourager la pratique du covoiturage	32	Développer une offre de lieux propices à l'organisation du covoiturage	
		33	Définition d'un plan Vélo sur le Cambrésis	
		34	Mettre en place un dispositif de location vélos libre-service	
		35	Reconvertir l'ancienne voie ferrée Cambrai-Epehy et les berges des canaux de l'Escaut et de Saint-Quentin (trames verte et bleue) en voies cyclable et piétonne	
	Permettre le développement des mobilités actives (marche à pied ; vélo)		36	Faire émerger et encadrer la mobilité des scolaires : PDES
			37	Travailler sur les déplacements, des personnes, des écoles, des entreprises, mais aussi sur les colis et la notion du dernier kilomètre
			38	"ça roule à saint Roch" Mobilités douces et partagées
			39	Permettre une mise à disposition d'abris vélos sécurisés (Alvéole 2)



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
<p>Développer un nouveau modèle de déplacement des personnes, moins dépendant à la voiture individuelle</p>	<p>Faciliter l'intermodalité et l'utilisation des transports en commun par la mise en place d'équipements spécifique</p>	40	Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables
		41	Structurer l'autorité organisatrice de la mobilité à l'échelle du Cambrésis
		42	Mettre en œuvre la maison de la mobilité
	<p>Développer l'hydrogène + biogaz pour les V lourds</p>	43	Faciliter les solutions de carburation GNV / bioGNV pour le transport de marchandises
		44	Réduire la production des Gaz à Effet de Serre issue du transport public

F- Permettre l'émergence de nouvelles formes de transport pour les marchandises, plus respectueuses de l'environnement

Cet axe stratégique comporte 1 action chapeau et 1 mesure associée





Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Permettre l'émergence de nouvelles formes de transport pour les marchandises, plus respectueuses de l'environnement	Développer des solutions non-fossiles pour le fret	45	Retrofit Fuel-Bio-Gnv

G- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique

Cet axe stratégique comporte 3 actions chapeau et 10 mesures associées





Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	Engager un vaste programme de rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique	46	Convertir les anciennes installations vers des chaudières performantes. Convertir les installations fuel. Accompagner le déploiement du compteur communicant Gaz
		47	Financer et développer le PLG Habiter mieux du Pays du Cambresis
		48	Inciter à la rénovation énergétique au travers d'un guichet unique de l'habitat (GUH)
		49	Mettre en oeuvre une Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat
		50	Favoriser les parcours résidentiels en réservant une part à l'accession sociale
		51	Lutter contre l'indécence et l'insalubrité des logements
		52	Expérimentation et plan d'action du Support au Dialogue Prospectif (SDP)



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	Renforcer les compétences des professionnels du bâtiment	53	FIT 2.0, Formation Intégrée au Travail - La formation qui vient sur le Chantier
	Stratégie Energie Industriels, PME	54	Elaborer un système de management de l'énergie
		55	Accompagnement des commerçants dans la réduction des consommations d'énergie, et dans l'adaptation au changement climatique

H- Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Cet axe stratégique comporte 4 actions chapeau et 17 mesures associées



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Développer les énergies renouvelables sur le territoire	Développer les réseaux de chaleur et de froid sur le territoire	56	Etude d'opportunité de mise en place d'un réseau de chaleur urbain (RCU) à Solesmes
		57	Envisager le potentiel de géothermie
		58	Projet d'un réseau de chaleur : récupération énergie fatale + EnR
		59	Etude d'opportunité de mise en place de réseau de chaleur (RDC) à Caudry
		60	Réaliser des études préalables Réseau de chaleur et de froid existant



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Développer les énergies renouvelables sur le territoire	Développer et soutenir les projets EnR avec un ancrage territorial : participation au capital ,....	61	Soutenir les projets EnR des communes en leur reversant une partie des taxes
		62	Déployer le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques
		63	Accompagner les projets de turbinage prévus sur l'Escaut
		64	Accompagner et encadrer le développement éolien
		65	Réaliser un cadastre solaire et accompagner les projets en autoconsommation
		66	AMO EnR, Soutien au développement des EnR locales
		67	Mise en place d'un COT EnR/ Développer une stratégie EnR
		68	Etude de faisabilité pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque et la récupération d'énergie fatale sur le process "production"
		69	Projet de méthanisation avec traitement des "déchets alimentaires" et production de Bio-GNV
		70	Projet de méthanisation



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Développer les énergies renouvelables sur le territoire	Proposer un plan méthanisation à l'échelle du territoire	71	schéma territorial biomasse et méthanisation
	Récupération d'énergie fatale	72	Récupération de la chaleur fatale du crématorium afin de chauffer les locaux.

I- Vers un fonctionnement moins émetteur de GES et la promotion des nouvelles techniques

Cet axe stratégique comporte 7 actions chapeau et 25 mesures associées



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	Rendre la collecte des déchets plus respectueuses de l'environnement et répondre aux défis de demain	73	Mettre en place une gestion de proximité des biodéchets, Optimiser le service public de gestion des déchets ménagers, Réhabiliter la déchetterie de Cambrai
		74	Refonte de la collecte : trier plus et mieux, passer en extension de la consigne de tri et mettre en place le tri à la source des biodéchets, adaptation de la tarification
		75	Mise en place en partenariat avec le SIAVED d'ambassadeurs du tri
		76	Soutien / facilitateur
	Réduire la quantité de déchets à traiter	77	Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers, Réaliser une étude relative à la tarification incitative, Définir des actions permettant l'essor d'une filière locale économie circulaire, réaliser une étude relative à la création d'une ressourcerie
		78	Lutter contre le gaspillage alimentaire et création de REGAL, Création d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Continuer le développement des partenariats avec les écoorganismes, Inciter au réemploi, à la réparation, et à la fabrication maison de produits ménagers/cosmétiques plus sains



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	Réduire la quantité de déchets à traiter	79	Participer à la création d'une ressource
		80	Sensibiliser sur les dépôts sauvages
		81	Voir l'éventualité dans le projet de réseau de chaleur d'utiliser les déchets des différents partenaires des espaces verts
		82	Programme de Prévention des DMA
		83	Recyclage/Valorisation des déchets
		84	Soutien / facilitateur



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
<p>Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques</p>	<p>Engager un vaste programme de rénovation du patrimoine communautaire + Valoriser les gisements ENR du patrimoine</p>	85	Améliorer la performance énergétique du patrimoine public : le conservatoire, l'éclairage public, l'archéosite, le bâtiment occupé par TransGourmet
		86	Inciter à la mise sur le marché des logements communaux ou faisant appel à un changement d'usage
		87	Rénovation thermique de la piscine, des bâtiments publics - Bdf
		88	Implanter des capteurs solaires thermiques sur le complexe aquatique Duo Le Cateau
		89	Amélioration thermique et énergétique du siège communautaire
		90	Programme de rénovation du patrimoine public / ACTEE 2 / ACT'EAU ...
		91	Opération coup de pouce chauffage tertiaire
		92	Rénovation énergétique des bâtiments : école, salle des fêtes, mairie,... ; Rénovation globale : atteinte du niveau BBC rénovation ; Construction bâtiment public BBC rénovation
		93	Rénovation de l'éclairage public

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Vers un fonctionnement moins émetteur de GES, et la promotion des nouvelles techniques	Exigence énergétique pour les projets neufs de construction	94	Aider financièrement les promoteurs immobiliers par une aide à la construction en direction de logements moins énergivores (PLH)
	Stratégie Energie et Déchetterie	95	Rationaliser la gestion territoriale des déchets en lien avec l'évolution des centres de traitements existants
	L'environnement par les marchés publics, un outil sous exploité	96	Verdir les achats et rédiger un guide d'achats écoresponsables Favoriser les circuits courts alimentaires pour les usages de la collectivité
		97	Insertion de clauses contractuelles ; Intégrer, dans la stratégie d'achat public, le recours à l'achat de biogaz ; Dispositions diverses

J- Vers des pratiques et des usages moins émetteurs d'énergie

Cet axe stratégique comporte 2 actions chapeau et 4 mesures associées

Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Vers des pratiques et des usages moins émetteurs d'énergie	Suivi des projets et management interne	98	dématiser les processus relatifs aux instances communautaires
		99	Poursuivre la dématérialisation et l'archivage des fichiers Installer des fontaines et supprimer l'utilisation d'eau en bouteilles
	Réduire l'impact GES des déplacements Domicile- Travail	100	Inciter au co-voiturage pour les déplacements domicile-travail des collaborateurs
		101	Achat de véhicules bas carbone; développer la pratique de la visioconférence Télétravail

K- Permettre la conduite du changement sur le territoire

Cet axe stratégique comporte 4 actions chapeau et 12 mesures associées



Axes Stratégiques	Action chapeau (regroupe les différentes mesures sous un intitulé opérationnel commun)	N° de la Mesure	Mesures
Impulser la conduite du changement du changement sur le territoire	Outils facilitateurs : Financement du PCAET et de ses actions	102	Convention COT TRI
		103	Convention ACTEE
		104	Convention Animation - Accompagnement technique du programme "Plantons des haies"
	Outils facilitateurs : pilotage de la démarche	105	Présentation du PCAET et de ses actions en conseil communautaire
		106	ateliers à destination des salariés des collectivités (sur le bio, sur les perturbateurs endocriniens, plus largement l'environnement, la santé...)
		107	Réaliser des journées thématiques (Type « Cycle de Visite Urbaine »)
	Favoriser la diffusion des bonnes pratiques pour les services publics du territoire	108	Animation, sensibilisation, formation des acteurs du territoire à l'intégration et la gestion des eaux pluviales
		109	Communication / Soutien / facilitateur
		110	Développer l'opération Plantons le décor
	Mener un vaste programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement	111	Programme Watty
		112	Projet associatif de l'AJR 2020-2023
		113	animations grand-public, ciné-débats, défi alimentation pour les familles...



Le dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat et du programme d'actions

La réglementation précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être inclus dans chaque PCAET (Article R229-51 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, les collectivités doivent définir :

- des indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire ;
- les modalités d'articulation avec les indicateurs inscrits dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et les objectifs nationaux.

La mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public à mi-parcours et au bout de six ans.

Le dispositif présenté ci-après de suivi et d'évaluation vise d'une part à assurer le pilotage du PCAET sur sa durée.

Il permettra d'assurer le suivi des acteurs impliqués et des actions qu'ils ont prévu de mener, et sur le volet interne, le PETR et les collectivités qui le composent pourront également suivre le processus d'avancement de leurs propres actions.

A- Les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des indicateurs de suivi des mesures.

Ils seront suivis annuellement par le PETR, chargée du pilotage du PCAET. Il interrogera les acteurs territoriaux identifiés lors de l'élaboration du PCAET en charge des différentes mesures et actions afin de formaliser leur niveau d'avancement, d'amender l'action, ou d'en inscrire de nouvelles.

Ainsi chaque acteur a défini ses propres indicateurs sur chacune de ses actions. Au fur et à mesure du suivi des actions, la liste de ceux-ci pourra être affinée d'un commun accord avec l'acteur pour définir les indicateurs les plus pertinents. Un bilan sera fait à mi-parcours du PCAET et une évaluation finale à la fin des 6 années du programme d'actions.

Les indicateurs d'évaluation visent à mesurer la portée du PCAET et notamment son évolution dans la trajectoire par rapport à la stratégie fixée. Ces indicateurs doivent être suivis en fonction de la disponibilité de la donnée et de sa pertinence.

Réglementairement, une évaluation du PCAET est requise au bout de 3 ans et à l'issue de celui-ci à 6 ans. Cette évaluation intermédiaire est également ici définie pour vérifier la tenue de la trajectoire fixée.

Les indicateurs d'évaluation ont une portée plus territoriale, validant les grandes tendances du territoire.

Il conviendra de vérifier la source de la donnée et sa datation. En effet, une donnée ne pourra être évaluée si elle n'a pas été mise à jour. Le délai de 3 ans est en effet un peu court parfois pour avoir des données réelles et récentes.

Ils sont articulés avec les échelles régionales (SRADDET) et nationales (SNBC/LTEPCV/LEC).

B- Le dispositif de pilotage et d'animation du plan climat air énergie territorial

Le PETR du Pays du Cambrésis souhaite poursuivre la concertation avec toutes les collectivités le composant, les directions, élus, institutions, citoyens et acteurs socio-économiques du territoire afin de maintenir la dynamique autour des enjeux du changement climatique engagée depuis 2018, année de lancement du PCAET.

Une équipe projet dédiée à la gouvernance technique du projet

Elle est organisée autour des personnes suivantes :

- La cheffe de projet PCAET
- L'élu en charge du PCAET
- Les référents PCAET des collectivités du PETR.

Elle se réunit autant que besoin (de une fois tous les trimestres à une fois par semestre) pour échanger sur le besoin, les étapes clés du projet et le suivi/évaluation du PCAET.

Le comité de pilotage opérationnel élargi





Composé des directeurs concernés par les sphères d'intervention Climat-Air-Energie réunis autour du Président du PETR et des élus concernés par la politique Climat-Air-Energie, des membres de l'équipe projet précités, des partenaires institutionnels (ADEME, DDT, DREAL, région HDF), des membres du conseil de développement.
Les partenaires stratégiques (ENEDIS, GRDF, ATMO HDF...) sont invités selon les sujets présentés à l'ordre du jour.
Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an afin de valider l'avancement du PCAET, prendre connaissance des nouvelles mesures et nouveaux partenaires, de veiller à l'atteinte des objectifs et du respect des échéances.

